

Rectificatif

Générale

colonial

## Rectificatif n° 1125 rectificatif à l'arrêté n° 1125 du 9 novembre 1950 portant approbation et rendant exécutoires certains rôles des contributions directes.

n° 1125

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 novembre 1950

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1950

Date du numéro  
30 novembre 1950

### TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : «

#### Art. 1er

— ..... « CERCLE DE DJIBOUTI (exercice 1950). « Rôle supplémentaire n° 1 de la contribution des patentes : 1.07.2.335 francs (un million soixante-douze mille trois cent trente-cinq francs) ; », Lire : «

#### Art. 1er

— ..... « CERCLE DE DJIBOUTI (exercice 1950). « Rôle supplémentaire n° 1 de la contribution des patentes : 1.069.835 francs (un million soixante-neuf mille huit cent trente cinq francs) ; ». (Le reste sans changement.)

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**